

Représentation électorale—Loi

• (1230)

Encore une fois, on peut avancer de solides arguments contre la représentation proportionnelle au chiffre de population. Le pouvoir d'une région ou d'une province est plus important à certains égards que ne le montre la représentation d'après le chiffre de population. Par exemple, monsieur le président, vous qui venez de l'Ouest, vous admettez qu'il y a depuis des années, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique des groupes qui disent que nous, les gens de l'Ouest, nous ne sommes pas suffisamment représentés à la Chambre des communes. Cela n'a rien à voir avec le genre de représentation ou le parti au pouvoir. Nous ne pouvons pas nous faire entendre de façon équitable parce que le Canada central, le Québec et l'Ontario constituent une part si importante de la représentation à la Chambre qu'en fin de compte toutes les décisions vont dans le sens du Canada central.

Dans mon bureau, j'ai un chapeau dont on m'a fait cadeau il n'y a pas longtemps. Sur ce chapeau, il y a une carte qui s'intitule «République de l'Ouest canadien». Ce genre de sentiment est assez fréquent dans l'Ouest. Dans un certain nombre d'élections récentes, nous avons eu la participation du Western Canada Concept Party. Ses critiques reposent sur l'impression des habitants de l'Ouest qu'ils ne sont pas vraiment représentés à Ottawa. Bien que nous ayons changé de gouvernement et que nous ayons plus de représentants dans ce gouvernement, le problème n'est pas résolu.

En présentant ce projet de loi, le leader à la Chambre a dit qu'il fallait faire des économies. C'est un prétexte plutôt douteux. On ne peut pas dire que ce soit un argument particulièrement convaincant. A long terme, il ne pèse pas lourd. Si la population représentée par un député s'accroît, il faut maintenir les services qui vont coûter plus cher de toute façon.

Comme le disait mon collègue, si l'on veut vraiment faire des économies, il faut regarder ailleurs. Regardons l'autre endroit. Il nous coûte très cher sans apporter la représentation qui est à notre avis nécessaire et qui devrait exister dans une démocratie.

Je voudrais vous mentionner quelques approches historiques qui intéresseront peut-être le comité. Il y a des régions du Canada qui à l'occasion disent qu'elles voudraient être représentées à la Chambre des communes. Je songe à la ville de Montréal et à la ville de Toronto qui disent qu'elles devraient peut-être avoir leur propre gouvernement. Je vous donne un exemple tiré de ma propre expérience. Quand je suis allé pour la première fois au Nigeria, il y avait 12 États là-bas. Maintenant, il y en a 19. Quand la population d'un État est devenue trop importante, on la divise en deux. Le nord de l'Ontario a souvent dit qu'il aimerait être considéré comme une province séparée.

M. Mantha: Jamais.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Je sais que ce ne serait pas une façon très populaire d'aborder le problème, mais l'argument n'est pas dénué de sens. Si on retirait Montréal de la province du Québec, la population du Québec serait beaucoup plus faible. Mais ce serait une région séparée du reste du Québec. Je sais que ce n'est pas une approche populaire, mais c'est le genre d'innovation auquel il faut penser pour essayer de donner au peuple la représentation qu'il revendique.

Qu'essayons-nous de faire? Essayons-nous d'établir une représentation en fonction de la population, ou d'accorder à chaque région du pays une représentation qui lui donne le sentiment de faire partie de notre pays? De nombreuses régions n'ont pas ce sentiment. Sans aller plus loin, je sais que l'ouest ontarien a le sentiment d'être terriblement loin de Toronto.

M. Rodriguez: Et le nord ontarien?

M. Hovdebo: Le nord ontarien aussi. Il suffit même d'aller à Sudbury pour avoir l'impression d'être très loin de Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Le nord de la Saskatchewan se sent tellement éloigné de Regina que l'on a créé le ministère du Nord de la Saskatchewan pour représenter cette partie de la province au gouvernement.

Le pouvoir est important pour la région. Le pouvoir est allié à la représentation. Si on élabore un programme en vertu duquel une certaine région du Canada n'est pas représentée, qu'on adopte ou non la représentation proportionnelle—tel est mon sentiment et nous avons habituellement agi en ce sens—ce programme ne sera pas efficace. Nous devons reconnaître que la représentation elle-même demeure notre préoccupation fondamentale.

Assurons-nous, quel que soit le moyen utilisé pour régler le problème, que toutes les régions du Canada jouissent de la représentation qu'elles jugent nécessaire pour se faire entendre auprès du gouvernement fédéral.

Les vastes régions rurales et les régions septentrionales ont besoin d'une représentation qui reconnaît qu'elles forment un tout homogène. Elles s'intéressent à la façon dont le pays est gouverné. A l'heure actuelle, nous ne voudrions pas appuyer ce projet de loi tel quel. Quand le comité examinera ce projet de loi, il pourra étudier certaines de ces préoccupations afin de veiller à ce qu'en définitive les Canadiens aient le sentiment qu'ils sont bien représentés au sein du Parlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des remarques? Sinon, nous poursuivrons le débat. La parole au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

• (1240)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat du projet de loi C-74. Je crois que nous devrions parler un moment de la représentation proportionnelle à la Chambre des communes.

[Français]

J'entendais tantôt le député de Portneuf (M. Ferland), je crois, qui se disait, lui, en faveur d'un système de représentation proportionnelle au Canada, et en fait, monsieur le Président, c'est un système de ce genre que nous avons, avec une certaine modification, et la modification, comme vous le savez sans doute, c'est le fait qu'il y ait un seuil sous lequel une province ne peut pas descendre quant au nombre de sièges même si la population de cette province est inférieure proportionnellement à celle d'autres régions, et ce seuil-là, c'est le nombre de sénateurs représentant la province au Sénat canadien. C'est donc dire qu'une province qui a quatre sénateurs au Sénat canadien ne peut pas avoir moins de quatre députés à la Chambre des communes par ce fait même.